

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Tuning Sample T1 for ICP-MS Agilent Part Number G1820-60491
N° d'article	: G1820-60491
Manufacturier / Fournisseur	: Agilent Technologies, Inc. Logistics Center - Americas 500 Ships Landing Way New Castle, Delaware 19720
Numéro d'appel d'urgence	: 1-800-267-1373 1-877-4 Agilent (numéro d'information)

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide.
Vue d'ensemble des urgences - Mots d'avertissements	: Avertissement!
Vue d'ensemble des urgences - Étiquette	: CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : POUMONS, MUQUEUSES, VOIES RESPIRATOIRES, PEAU, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE, DENTS.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.
Voir Information toxicologique (section 11)	

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Water	7732-18-5	99
Acide nitrique	7697-37-2	1
thallium	7440-28-0	0.000001
cerium	7440-45-1	0.000001
Yttrium	7440-65-5	0.000001
Cobalt	7440-48-4	0.000001
Lithium	7439-93-2	0.000001

Utilisation de la substance/préparation	: Réactif analytique. 1 L
--	------------------------------

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.
Contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.
Inhalation	: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Ingestion : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Ininflammable.

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Dangers spéciaux en cas d'exposition - Explosibilité : Aucun danger particulier.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Méthodes de nettoyage : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Laver abondamment après usage.

Entreposage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom du produit

Acide nitrique

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

STEL: 10 mg/m³ 15 minute/minutes. Forme: All forms

STEL: 4 ppm 15 minute/minutes. Forme: All forms

TWA: 5.2 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: All forms

TWA: 2 ppm 8 heure/heures. Forme: All forms

Mesures techniques : Aucune ventilation particulière requise. Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Protection individuelle

Yeux

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Peau** : Chemical resistant protective gloves and clothing are recommended. The choice of protective gloves or clothing must be based on chemical resistance and other use requirements. Generally, BUNA-N offers acceptable chemical resistance. Individuals who are acutely and specifically sensitive to this chemical may require additional protective clothing.
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Clair. Incolore.
- pH** : <1 [Acide.]
- Point d'ébullition/condensation** : La plus basse valeur connue est 83.89°C (183°F) (Acide nitrique). Moyenne pondérée: 99.84°C (211.7°F)
- Point de fusion/congélation** : Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: Water. Moyenne pondérée: -0.41°C (31.3°F)
- Densité relative** : 1.0004 (Eau = 1)
- Solubilité** : Soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.

11 . Informations toxicologiques

Données toxicologiques

<u>Nom du produit ou de l'ingrédient</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Acide nitrique	Dlmin	430 mg/kg	Orale	human

- Effets chroniques sur les humains** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les muqueuses, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, lentille ou cornée, dents.

- Autres effets toxiques sur les humains** : Dangereux en cas de contact cutané (irritant), contact avec les yeux (irritant).

Effets spécifiques

- Effets cancérogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

11 . Informations toxicologiques

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

12 . Informations écotoxicologiques

- Précautions environnementales** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Produits de dégradation : Ces produits peuvent être oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.).

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.
- Classification RCRA** : **Code:** D002

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.



Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées.

L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.



Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		<p>Instructions de conditionnement Avion de passagers Limitation de quantité: 5 L Directives du conditionnement 173.154</p> <p>Avion cargo Limitation de quantité: 60 L</p> <p>Remarques Nécessite la liste de chargement de matières dangereuses</p>
Classification pour le TMD	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		-

14 . Informations relatives au transport

Classement mexicain	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		-
Classe IATA	3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Acide nitrique)	8	III		<p><u>Limitation de quantité - Avion de passagers</u> 5 L</p> <p><u>Limitation de quantité - Avion cargo</u> 60 L</p> <p><u>Instructions de conditionnement</u> 818 820</p> <p><u>Remarques</u> Exige de l'expéditeur une déclaration de marchandises dangereuses</p>

GE* : Groupe d'emballage

15 . Informations réglementaires

SIMDUT (Canada) : Class E: Matières corrosives
LIS ACPE: Water; Acide nitrique

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers : Irritant

Mentions de risque : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Réglementations Internationales

Listes internationales : Australie (NCINAS): Water; Acide nitrique; thallium; cerium; Cobalt; Lithium

Chine: Water; Acide nitrique; thallium; Yttrium; Cobalt; Lithium

Classe maritime de l'Allemagne: Acide nitrique; Cobalt; Lithium

Japon (METI): Water; Acide nitrique

Corée (TCCL): Water; Acide nitrique; thallium; cerium; Yttrium; Cobalt; Lithium

Philippines (RA6969): Water; Acide nitrique; thallium; cerium; Cobalt; Lithium

16 . Autres informations

Date d'impression : 3/29/2007.

Date d'édition : 3/29/2007.

Version : 0.01

[Avis au lecteur](#)

16 . Autres informations

Déni de responsabilité: cette fiche de données de sécurité est offerte aux clients d'Agilent Technologies. Bien que l'information et les recommandations énoncés ici sont présentées de bonne foi et que nous croyons exactes à cette date, aucune garantie, exprimée ou sous-entendue, est faite ici en ce qui a trait à l'exactitude ou l'exhaustivité de cette information.

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.